



CARDH

Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

Haiti :

Hégémonie de la criminalité et responsabilité de protéger



© Le Nouvelliste



© Info4Haiti

© 16 juin 2021

Centre d'analyse et de recherche en droits
de l'homme (CARDH)
3, Rue Charlevoix, Bourdon
Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44/36 10 69 09
info_cardh@yahoo.com
www.cardh.org

Haiti :

Hégémonie de la criminalité et responsabilité de protéger

Sous la direction de Gédéon Jean

CARDH

**Centre d'analyse et de recherche
en droits de l'homme**
3, Rue Charlevoix, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti
(509) 28 11 79 44/36 10 69 09
info_cardh@yahoo.com
www.cardh.org
© 16 juin 2021

Table des Matières

SIGLES & ABRÉVIATIONS	4
I. RESUMÉ	5
I. INTRODUCTION.....	6
II. EXTENSION ET CONTRÔLE TERRITORIAL QUASI-TOTAL DES GANGS ARMÉS.....	9
1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	10
2. FINANCEMENT	10
3. DOUBLE PERSPECTIVE ÉLECTORALISTE ET DE CONSOLIDATION DU POUVOIR.....	10
4. AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER	12
4.1. Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP).....	12
4.2. Délégations et vice-délégations.....	12
4.3. Police parlementaire.....	12
4.4. Des personnalités du secteur privé	13
III. KIDNAPPING : NOUVELLES STRATÉGIES	14
5. KIDNAPPING : BILAN PARTIEL POUR LE MOIS DE MAI	14
6. ANALYSE DE LA «TRÊVE ».....	14
6.1. Possible stratégie de récupération du « manque à gagner » : financement du Pouvoir, doublement de la rançon, augmentation du kidnapping	14
6.1. Installation de la peur.....	14
6.2. 400 Marozo prend le relai et développe une autre forme de kidnapping.....	15
III. LA PNH AU BORD DE LA FAILLITE	16
7. ABSENCE DE LEADERSHIP	16
7.1. Absence de politique publique de sécurité	16
7.2 Limites du Conseil supérieur de la Police nationale (CSPN).....	17
7.2. Le Premier ministre, souvent un figurant	18
7.3. Directeur général ad intérim.....	19
7.4. Dépendance de l'inspection générale.....	19
7.4. Problèmes dans la hiérarchie.....	19
8. AUTRES FACTEURS DIRECTEMENT LIÉS À L'INSTITUTION.....	20
8.1. Arrêt du processus de vetting en 2011.....	20
8.2. Création des unités en dehors des normes.....	20
8.3. Plan opérationnel 2017-2021	20
8.4. L'argent pour le service de renseignements	21
8.5. Perte de prestige.....	21
8.6. Des étrangers opèrent avec la Police.....	21
8.7. Opération contre les gangs non-membres de G9	21
8.8. Problèmes liés au dysfonctionnement de la Justice	21
8.9. Problèmes sociaux/criminalité gouvernementale.....	22

IV. RESPONSABILITÉ DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	23
10. RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER	24
11. MANDAT DE LA MINUSTAH EN 2004	24
V. CONCLUSION.....	26
BIBLIOGRAPHIE.....	27

Sigles & Abréviations

BESAP : Brigade de sécurité de l'aire protégée

BOID : Brigade d'opérations et d'interventions départementales

BINUH : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

CARDH : centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme

CNDDH : Commission nationale de désarmement et de réinsertion

CSPN : Conseil supérieur de la Police nationale

CSPJ : Conseil supérieur de la police judiciaire

DDO : Délégation départementale de l'Ouest,

DGPNH : Direction générale de la police nationale d'Haïti

DCPA : Direction centrale de la police administrative

DCPJ : Direction centrale de la police judiciaire

IPC : Indice de perception de la corruption (IPC)

MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales

MJSP : Ministères de la Justice et de la Sécurité publique et de l'Intérieur

MICIVIH : Mission civile internationale conjointe ONU-OEA en Haïti

MANUH : Mission d'appui des Nations Unies en Haïti

MINUHA : Mission des Nations Unies en Haïti

MITNUH : Mission de Transition des Nations Unies en Haïti

MIPONUH : Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti

OEA : Organisation des États américains

PNH : Police nationale d'Haïti

PNUD : Programme des Nations pour le développement

SWAT-TEAM : Special Weapons And Tactics

I. Résumé

1. Les gangs armés font la loi à la République : massacres ; viols ; kidnappings ; tortures ; déplacés ; prise d'assaut de commissariats et postes de police. Bénéficiant du financement, d'autres moyens et du mutisme de l'administration Jovenel Moïse, la prédominance des gangs du G9 en fanmi e alye (famille et alliés) est affirmée, alors que la Police nationale d'Haïti, dont la mission est de protéger la vie et les biens, est impuissante et devient par la suite leur cible.
2. Environ 10,000 déplacés sont repertoriés pour la première moitié du mois de juin (du 1er au 15) dans la zone métropolitaine, parmi lesquels près de 2 000 des affrontements de Martissant dont 507 garçons, 582 filles, 426 mineurs et 50 nourrissons, logés au centre sportif de Carrefour. Soixante-mille (60 000) personnes ont besoin d'assistance humanitaire à Martissant et au bas de Delmas.
3. Le kidnapping, suivi de tortures et de viols, prend une proportion imposante, violant la dignité des citoyens et les bascule dans la pauvreté abjecte, des centaines de milliers de dollars américains étant imposés comme rançon. Une vingtaine de kidnappings collectifs ont été perpétrés surtout par le gang 400 Marozo pour la seconde moitié du mois de mai (une cinquantaine de kidnappés).
4. De janvier à date, au moins 231 raptos ont été recensés, dont 14 ressortissants étrangers. Comme précisé dans les bulletins du CARDH¹, ces chiffres ne sont pas exhaustifs. Ils servent d'indicateurs pour savoir si le phénomène est en hausse ou en baisse.
5. Etant complice de cet état de choses, l'administration Jovenel Moïse omet ses obligations de droits humains (respecter, protéger et mettre en œuvre), en est donc responsable. Par ailleurs, la mission assignée à la coopération internationale (Charte des Nations Unies) et sa présence pendant les 27 dernières années en Haïti, amène le CARDH à l'alerter sur sa responsabilité morale si les dispositions nécessaires ne sont pas prises.
6. Pour désamorcer cette bombe à retardement, tout accord politique devra se fonder sur une politique effective de désarmement, condition préalable à la réalisation d'élections démocratiques.
7. L'autorité de l'Etat devra être rétablie. Les acteurs de la société civile (secteur privé, organismes de défense des droits humains, organisations communautaires de base, écoles, églises...) ont aussi leur rôle à jouer.

^{1 1} CARDH, Cellule d'observation de la criminalité, bulletins numéros 1, 1, 3, 4.
Kidnapping : bulletin #4 – avril 2021 – CARDH

II. Introduction

8. Ce qu'Haïti vit actuellement peut, pour le moins, être qualifié de consécration du règne de la criminalité « généralisée ». Devenant hégémoniques, les gangs font la loi à la République. Cette monstrueuse réalité se développe sous le regard de ceux qui se réclament de « gouvernants », largement complices, et de la coopération internationale (Missions des Nations Unies en Haïti)².
9. Étant vulnérables aux plans social et économique, les citoyens des quartiers populaires en sont les premières victimes : massacres et tueries en cascade (une dizaine de novembre 2018 à date), viols collectifs, déplacés, désastres humanitaires...
10. Durant la première semaine du mois de juin, les affrontements des gangs de Gran Ravin, Ti Bwa et Village-de-Dieu ont fait une vingtaine de morts (population civile), des dizaines de blessés, plus de 2 000 déplacés, dont 1 500³ au centre sportif de Carrefour : 507 garçons, 582 filles, 426 mineurs (50 nourissons). Pour la première moitié du mois de juin, les affrontements dans la zone métropolitaine ont provoqué environ 10,000 déplacés⁴. Seulement à Martissant et au bas de Delmas, 60 000 personnes ont besoin d'assistance humanitaire⁵.
11. En outre, la Police nationale d'Haïti (PNH)⁶, sous équipée, faible (crises internes) et en proie à la politisation, est devenue aussi la cible des bandits. Ils envahissent des commissariats, tuent et brûlent des policiers, prennent leurs équipements...
12. Dans la soirée du 5 juin, les bandits ont pris d'assaut : les postes de police de Drouillard (gang de Boston dirigé par Matias) et de Duvié (Ti Watson installé par Andris Iscar, chef gang de Bellecourt), tuant l'inspecteur divisionnaire, Adolphe Miradel ; le commissariat de Cité Soleil (Andris Iscar). Le lendemain, le sous-commissariat de Portail Saint-Joseph (gang krache dife) a été pris d'assaut.

² Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti succède à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, instituée le 30 avril 2004 (résolution 1542) et établie le 1er juin 2004, avec pour mission de favoriser le maintien de l'état de droit, de la sécurité et de l'ordre public en Haïti ; d'appuyer le processus constitutionnel et politique ; d'encourager les institutions et groupes de défense des droits de l'homme haïtiens dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme.

³ Comité communal de protection de Carrefour.

⁴ Bureau de la coordination des affaires humanitaires « Haïti : Déplacements causés par la violence des gangs à Port-au-Prince Rapport de situation n°2 », 14 juin 2021.

⁵ Ibid.

⁶ La mission de la Police est constituée des 15 points suivants : Assurer la protection et le respect des libertés des personnes, des vies et des biens ; garantir la sûreté des institutions de l'État ; maintenir l'ordre, la paix, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique ; fournir au protecteur du citoyen, pour la défense des droits humains, l'appui nécessaire dans l'accomplissement de sa fonction.

13. Au moins quatre (4) policiers ont été tués, dont trois (3) calcinés, et un blessé ; treize fusils 12, quatre galils et un T65 saisis (procès-verbal de constat). Le 11 juin suivant, l'ancien base de UDMO à Cité Soleil a été pris en otage (Gabriel Jean-Pierre, dit Ti Gabriel, chef de Brooklyn).
14. Du 1^{er} janvier au 15 juin 2021, 26 policiers⁷ ont été assassinés - certains mutilés puis brûlés - deux (2) disparus, quatre (4) kidnappés, torturés et libérés contre rançon, contre 26 pour l'année 2020⁸.
15. Les opérations policières les plus importantes ont tourné au vinaigre et les policiers en ont souvent fait les frais. A titre de rappel, l'opération du 12 mars 2021 à Village-de-Dieu⁹ s'est soldée par au moins quatre (4) policiers des unités d'élite (SWAT-TEAM et BOID)¹⁰ tués, profanés, mutilés, brûlés et exposés en dérision sur les réseaux sociaux ; une dizaine d'autres blessés ; un blindé, des armes et autres matériels saisis.
16. Un quart de siècle après sa création (juin 1995)¹¹, la police, dont la mission est essentiellement de servir et de protéger la population, serait réduite à une peau de chagrin, la population livrée à elle-même. Son 26^{ème} anniversaire (13 juin) est passé sous un silence !!! La situation est donc doublement choquante.
17. Dans ce contexte électoral tumultueux, un « massacre de masse » est imminent si la société, notamment les élites, n'assument pas leurs responsabilités en alertant la coopération internationale, particulièrement les pays les plus influents en Haïti, en lui faisant part de sa responsabilité morale¹² si elle n'agit pas (responsabilité de protéger).

⁷ Les morts naturels ne sont pas pris en compte. Il s'agit des chiffres officiels.

⁸CARDH, « État des droits humains en 2020, hausse de la criminalité - démantèlement juridique – constantes violations des droits humains », janvier 2021.

⁹CARDH, « L'« ECHEC » au Village-de-Dieu : le CARDH réitère ses recommandations (enquête internationale /sanctions juridico-administratives) et dénonce la « stratégie » de bouc émissaire, 13 mars 2021.

¹⁰Les premières informations confirment les noms suivants : Standley Eugène, Ariel Poulard ; Georges Renoît ; Alexis G. Vivender.

¹¹La Police nationale d'Haïti (PNH) a été créée par la loi 29 novembre 1994, publiée dans le Moniteur (N° 103) du 28 décembre 1994. La première promotion, de 375 membres, a été déployée le 12 juin 1995.

¹²L'opinion publique commence à être alertée sur la responsabilité de certains pays et de la communauté internationale dans certaines catastrophes. Par exemple : un rapport de 580 pages du cabinet d'avocats américain Levy Firestone Muse, publié le 19 avril 2021, conclu, entre autres, que la France a "rendu possible un génocide prévisible" au Rwanda. Le 16 août 2016, Ban Ki-moon a reconnu la responsabilité morale des Nations Unies face aux victimes de l'épidémie de choléra en Haïti.

<https://www.dw.com/fr/lourde-responsabilit%C3%A9-de-la-france-dans-le-g%C3%A9nocide-rwandais/a-57257551>

<https://news.un.org/fr/story/2016/08/341622-lonu-une-responsabilite-morale-daider-haiti-surmonter-lepidemie-de-cholera>

18. Dans cette optique, ce rapport du Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) se propose de donner des indicateurs clés accompagnés d'un cadre analytique regroupés en quatre (4) parties : la montée hégémonique des gangs en Haïti contrôlant quasiment tout le territoire et influençant l'administration publique (I) ; la nouvelle stratégie utilisée dans le cadre du kidnapping (II) ; l'institution policière réduite à une peau de chagrin (III) ; la responsabilité de la communauté internationale (IV).

III. Extension et contrôle territorial quasi-total des gangs armés

19. A partir de 2013, des cargaisons d'armes aux douanes publiques et privées sont souvent découvertes. Ce processus s'est renforcé en 2019 avec des mercenaires sur le territoire¹³. Plus de cent-cinquante groupes armés sont actuellement dénotés sur le territoire, contre deux en 2004 principalement à Cité Soleil et au Bel-Air avec des ramifications (Grand Ravin / Solino...),¹⁴ ayant des revendications politiques : le retour du président Jean-Bertrand Aristide, « forcé » de quitter le pouvoir le 29 février 2004.
20. Aujourd'hui, les gangs contrôlent quasiment tout le pays, opèrent comme bon leur semble, kidnappent, violent et tuent sous le regard d'une police impuissante. Il conviendra de faire une analyse croisée de la réalité, afin de dégager des pistes de solution.

¹³Le 25 mars 2014, une plainte a été déposée au Parquet du tribunal de première instance de Port-au-Prince, par le député de Delmas, Arnel Belizaire, contre le Premier ministre Laurent Salvador Lamothe et M. Salim Succar, faisant entrer illégalement 200 galils dans le pays. Le 8 septembre 2016, des agents de la Police nationale (PNH) à la douane de Saint-Marc ont découvert une importante cargaison d'armes de guerre et de munitions (150 fusils calibre 12,9 fusils calibre 12 double canon, 5 fusils M4, 50 caisses de 50 unités de cartouches calibre 38, 4 caisses de 1,000 unités de cartouches 9mm, 10 caisses de 250 unités de cartouches, 5 gilets tactiques, 1 pistolet Glock 9mm BCB2761. Le 17 février 2019, sept étrangers lourdement armés, circulant en voiture ont été appréhendés par une patrouille du sous-commissariat de la Cafeteria. Conduits au Commissariat de Port-au-Prince, puis transféré à Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), sur ordre du commissaire du gouvernement, ils ont été libérés, puis conduits à l'aéroport en direction des États-Unis, sur ordre de l'Exécutif, via le ministre de la Justice, à la consternation de tous. Le 17 octobre 2019, des tireurs d'élite étrangers ont été repérés dans certains endroits du pays, notamment en haut de la tour de 2004, située au Champ-de-Mars, à proximité du Palais national. Le 12 novembre 2019, Jacques Yves Duroseau, ancien marine américain, a été retenu à l'aéroport. Il avait en sa possession plusieurs « pistolets », des fusils d'assaut... Après intervention de la Brigade de lutte contre le trafic de stupéfiants (BLTS), il a été remis à la DCPJ. La radio a appris sa libération et son retour aux États-Unis. Des étrangers lourdement armés, des cagouleurs, des voitures non immatriculées ou à plaque repliée, accompagnent le cortège du Président.

¹⁴En 1995, il y avait « lame rouj » (armée rouge), une milice embryonnaire. On pourrait mentionner la création de l'« ame ti manchèt » (armée de petites machettes) en 2003 à Martissant pour contrecarrer le pouvoir Lavalas. Des chefs de gangs sont mutés vers d'autres groupes (Grand Ravin/ Tibwa), d'autres vers des espaces publics.

Voir Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés « Haïti : information sur une organisation appelée « Armée rouge » à Cité-Soleil (Port-au-Prince), ses liens avec le mouvement Lavalas (pro-Aristide) et l'attitude des autorités à l'endroit de ses membres (1990-1998) »

<https://www.refworld.org/docid/3ae6ad13c.html>

1. Considérations générales

21. Dirigé officiellement par l'ancien policier Jimmy Chérisier alias Barbecue, le G9 en fanmi e alye (famille et alliés) regroupe neuf (9) groupes armés basés dans la zone métropolitaine : 1.) Delmas (2-18)/Tokyo dirigé par Jimmy Chérisier alias Barbecue Desange et Romane alias Déporté; 2.) Nan Chabon (La Saline) dirigé par Serge Alectis alias Ti Junior ; 3.) Belecourt dirigé par Andris Iscard alias Iska; 4.) Bas Bel-Air (Rue Saint-Martin/Rue Porcelaine/derrière Lacroix) dirigé par James Alexander alias Sonson ; 5.) BazKracheDife ; 6.) Ti Bwa, Martissant, Fontamara dirigé par Christ-Roy Chery alias Krisla; 6.) Waf Jeremi dirigé par Jean Emilio Micanor ; 7.) Chancerelles dirigé par Coby ; 8.) Pont Rouge dirigé par Mackenson ; 9.) Base Pilate (nébuleuse de policiers) codirigé par Ezechiel Alexandre.
22. Cependant, comme le nom l'indique - G9 en fanmi e alye (famille et alliés) – ce regroupement s'est allié à d'autres et fait partie d'une famille. Celle-ci peut être des ministères, des directions, des délégations et vices-délégations, d'autres entités étatiques et non étatiques qui les financent directement ou indirectement. Le G9 s'étend sur presque toutes les villes de province (ramification).

2. Financement

23. Le mode de financement des gangs armés est de sources diverses notamment : **1)** directement du Pouvoir en place (fonds envoyés périodiquement)¹⁵ ; **2)** indirectement à partir des nominations imposées dans l'administration publique (ministère des Affaires sociales et du Travail/ caisse d'assistance sociale, par exemple)¹⁶ ; **3)** par des entreprises du secteur privé ; **4)** indirectement de certaines ONG par la réalisation de projets (Les chefs de gangs ont des entreprises : fondation, business...) **5)** du kidnapping ; **6)** des assassinats politiques et autres ; **7)** des frais journaliers et hebdomadaires divers imposés aux petits et moyens commerçants ; **8)** des taxes (électricité, eau, stations d'autobus, exploitation de ressources naturelles etc.).

3. Double perspective électoraliste et de consolidation du pouvoir

24. La fédération G9 est mise en place par l'actuel Pouvoir PHTK et alliés pour contrôler les zones à forte concentration afin d'empêcher la population de se mobiliser contre le régime (Cité Soleil, Bel-Air, Bas de Delmas, Gran Ravin, Ti bwa...).
25. Suite à la grande manifestation du 17 octobre 2018 pour dénoncer la corruption dans laquelle sont impliqués les dirigeants, dont le président de la République, certains

¹⁵Notons que le chef de gang de Gran Ravin, Ti la pli, eut à déclarer en octobre 2020 qu'il s'adonnait aux activités de kidnapping, car le Pouvoir ne le payait pas depuis des mois.

¹⁶Les gangs contrôlent certains postes de l'administration publique : douanes, directions générales, mairies. Ils sécurisent aussi des agents publics.

groupes armés dont celui de La Saline (partie Nord), dirigé à l'époque par Bout Janjan, a été contacté pour collaborer avec le Pouvoir. Ayant reçu une « fin de non-recevoir », ce quartier a été attaqué du 1^{er} au 14 novembre : au moins trente-huit (38) assassinats ; quatre (4) femmes violées ; plusieurs portées disparues¹⁷.

26. Dès lors, le processus de renforcement et de fédération des gangs est mis en place, avec l'appui du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, de la délégation départementale de l'Ouest, de la Commission nationale de désarmement et de réinsertion (CNDDH), instauré le 8 mars 2019 (arrêté) et installé le 11 mars suivant, des personnes influentes du Palais national.
27. A la solde du Pouvoir, le G9 en fanmi e alye (famille et alliés) s'est ouvertement affiché : le 22 janvier 2020, il a manifesté à Delmas, à La Saline et environs ; le 18 septembre suivant à Delmas 2 et 6 pour exiger la libération du chef de gang de Simon/Pelé Albert Stevenson alias Jouma ; le 21 janvier 2021 à Martissant exigeant la révocation du ministre des Affaires sociales (cinq jours après la ministre Nicole Yolette Altidor a été remplacée par Marie Ghislaine Monpremier) ; le 14 avril la zone de Douillard (Cité Soleil)a été encerclée à l'occasion de l'enterrement d'un « important » soldat de Barbecue, tué lors d'un affrontement avec le Haut Bel-Air.
28. Les gangs qui ne font pas partie du G9 sont souvent attaqués. C'est l'une des raisons qui expliquent les affrontements dont la population en fait les frais, car le G-9 veut contrôler toutes les zones. Par exemple : Brooklyn dirigé par Ti Gabriel et alliés (Haut de Bel-Air/Ruelle Maillart/partie Est ; une partie de Solino...) regroupés sous de le nom de G-Pèp.
29. Sur le plan électoral, le G9 en fanmi e alye (famille et alliés) participe déjà aux choix des membres des bureaux de vote. En outre, des bureaux de l'Office national d'identification (ONI), chargés de produire les cartes électorales et de préparer la liste des citoyens en âge de voter, base des listes électorales, sont sous le contrôle des gangs.
30. Certains chefs seront candidats et gagneront probablement les élections. Ceux écartés par le CEP ou non éligibles, feront alliance avec des candidats PHTK et autres en vue de « nommer » des directeurs généraux, des ministres, des juges, des commissaires... En plus de l'organisation du G9, d'autres facteurs sont à considérer dans l'analyse globale sur la montée de l'insécurité, ce phénomène n'étant pas lié uniquement au G9.

¹⁷ CARDH « Massacre à La Saline Violations de droits humains et nécessité d'une intervention humanitaire », 10 décembre 2018.

4. Autres facteurs à considérer

4.1. Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP).

31. A côté du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, des délégations départementales, de certaines mairies, la Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP)¹⁸, installée dans des zones stratégiques ayant servi pour la plupart aux activités illicites vers Haïti (Île de la Tortue, par exemple), servirait aussi aux activités criminelles.
32. L'intégration coûte en moyenne 300.000 gourdes, réparties comme suit : 15.000 pour l'uniforme ; 75.000 en moyenne pour l'inscription ; 220.000 pour acquisition d'une arme personnelle sur le marché informel et d'autres accessoires (un 9 mm se vend entre 1.500 et 2.000 dollars américains).
33. On peut identifier trois catégories d'adhérents : 1) des citoyens voulant se protéger vu l'insécurité criante (paysans par exemple) ; 2) ceux du régime au Pouvoir, en perspective des prochaines élections (des anciens députés, sénateurs et autres officiels du Pouvoir ont en recruté de nombreux membres) ; 3) ceux menant des activités criminelles (drogues, trafic d'armes, blanchiment et autres). Le BSAP compte formellement 1.210 membres, alors que le ministre de l'Environnement en affirme 129¹⁹.

4.2. Délégations et vice-délégations

34. Certaines délégations et vice-délégations, représentant le président de la République, ont leur propre armée, pour la plupart rattachée à des gangs du G9.

4.3. Police parlementaire

35. La police parlementaire aurait aussi contribué au phénomène de l'insécurité. Elle a aussi servi de couverture aux armes illégales et à immuniser des bandits ayant fait la campagne de certains parlementaires. A la séance du 10 juillet 2019, un rapport de la commission justice et sécurité du Sénat, présidée par le sénateur Jean Renel Sénatus, avait remis cette question au-devant de la scène.

¹⁸La Brigade de sécurité des aires protégées (BSAP) de l'Agence nationale des aires protégées (ANAP), une direction du ministère de l'Environnement.

¹⁹Journal Le Nouvelliste « Qui contrôle et qui finance le BSAP ? », 4 janvier 2021.
<https://lenouvelliste.com/article/224823/qui-controle-et-qui-finance-le-bsap>

4.4. Des personnalités du secteur privé

36. D'autres facteurs pourraient être considérés, spécialement l'implication des gens d'une frange du secteur privé s'adonnant au trafic d'armes et munitions et des compagnies de sécurité qui ne sont pas véritablement contrôlées par l'État. Selon la Commission nationale de désarmement et de réinsertion (CNDDR), 11 familles du secteur privé sont impliquées dans le trafic d'armes et de munitions. Pourtant, la justice n'a jamais sévi contre elles²⁰. De plus, des cargaisons d'armes sont souvent découverts dans des ports privés
37. Des propriétaires d'entreprises sont obligés de collaborer avec des groupes armés pour se protéger ; une deuxième catégorie pour affaiblir d'autres entreprises ou à d'autres fins (positionnement du groupe armé de Savien dans le département de l'Artibonite) ; une troisième catégorie pour sa survie politique.

²⁰ Seulement Arby Frantz Larco a été arrêté le 25 décembre 2019 par les Brigades de recherche et d'intervention (BRI) et de lutte contre le trafic de stupéfiants (BLTS), à Puits Blain 9, commune de Pétion-Ville vers 8 heures du soir. Aucune information n'a été communiqué par la suite.

IV. Kidnapping : nouvelles stratégies

5. Kidnapping : bilan partiel pour le mois de mai

38. Pour la seconde moitié du mois de mai, une vingtaine de rapt collectifs ont été répertoriés, notamment à la Croix-des-Bouquets par le gang 400 Marozo, une cinquantaine de kidnappés (chiffres non exhaustifs). De janvier à date, au total 231 rapt ont été recensés, dont 14 ressortissants étrangers (chiffres non exhaustifs).

6. Analyse de la « trêve »

6.1. Possible stratégie de récupération du « manque à gagner » : financement du Pouvoir, doublement de la rançon, augmentation du kidnapping

39. La trêve annoncée par les gangs doit être analysée de manière intelligente. Le kidnapping a apparemment diminué pour le mois de mai. Cependant, il faut attendre le bilan des mois de juin et de juillet pour voir s'il sera intensifié massivement pour récupérer le « manque à gagner ».

40. Vingt-sept (27) kidnappings recensés contre 50 au mois de février, baisse apparente de 50% en moyenne, s'explique par le communiqué #12 du 3 mars 2021 interdisant temporairement la circulation des voitures à vitres teintées (à l'exception des officiels, du corps diplomatique et consulaire). Pourtant, une augmentation de 300 % a été constatée au mois d'avril.

41. En outre, les rançons ont été considérablement augmentées (possible récupération du « manque à gagner »). Des otages ont été relâchés après une deuxième rançon (Kéno Félix, enlevé le 20 mars).

6.1. Installation de la peur

42. Les personnes libérées et leur famille restent souvent sous le contrôle des gangs et sont astreintes au mutisme d'autant plus que les cas de kidnapping identifiés et rapportés ne sont que des indicateurs. Une victime témoigne avoir été séquestrée avec une vingtaine d'autres.

43. Suite aux commentaires selon lesquels la grève annoncée par les gangs de Gran Ravin et de Village-de-Dieu serait un deal avec le Pouvoir en perspective de la réalisation du référendum électoral, Izo 5 secondes a fait circuler une vidéo le 10 mai annonçant qu'il allait kidnapper les journalistes, hommes et femmes politiques et autres qui les critiquaient. Le CARDH a été étonné de constater un silence total !

6.2. 400 Marozo prend le relais et développe une autre forme de kidnapping

44. Les gangs de Gran-Ravin et de Village-de-Dieu en annonçant une « trêve », devant faciliter la réalisation du referendum, ont fort probablement trouvé un deal avec le Pouvoir, via le CNDDR et d'autres entités. Notons que 40 millions de dollars américains sont prévus pour l'opération, dont 29 millions décaissés du trésor public.
45. Cependant, d'autres bases peuvent kidnapper et transférer des otages aux caïds de Gran Ravin et Village-de-Dieu, ou encore de l'argent, les gangs étant interconnectés (150 sur le territoire). Dans la matinée du 7 juin 2021, un jeune homme transportant des munitions aux gangs de Village-de-Dieu et de Gran Ravin a été appréhendé par la police à Gérald Bataille.
46. Pendant la « trêve », le gang de 400 Marozo a développé une nouvelle forme de kidnapping. A partir de la troisième semaine du mois de mai, il a kidnappé des voitures publiques et privées avec des occupants et a réclamé 20.000 dollars de rançon. En une journée, plus de cinq (5) enlèvements collectifs ont été recensés.
47. Ce montant est plus accessible, d'autant plus que les voitures ont souvent plusieurs passagers. La rançon est versée entre le premier et le deuxième jour. En général, il fait en sorte que les otages soient libérés le même jour.
48. Cette forme de kidnapping collectif est pratiquée à Martissant. Le 20 avril, plus d'une vingtaine de voitures privées, avec des occupants à l'intérieur, ont été séquestrées par les gangs de Grand Ravin. Certains ont été libérés le même jour.
49. D'autres gangs ont tenté de l'instaurer pendant la « trêve » à Port-au-Prince. Dans la matinée du 20 mai, un minibus de marque Nissan Urvan, assurant le circuit Delmas/Portail Léogâne, avec une dizaine de passagers, a été kidnappé à proximité du stade national Sylvio Cator.

V. La PNH au bord de la faillite

50. L'institution policière est au bord de la faillite. La population est à la merci des bandits qui, d'ailleurs, s'adonnent à une nouvelle opération de prise des commissariats et d'assassinat des policiers.
51. Du 1er au 6 juin, les affrontements entre les gangs de Grand Ravin, Ti Bwa et Village-de-Dieu à Martissant ont fait au moins une vingtaine de victimes, des disparus, des dizaines de blessés, environ 1500 déplacés. Jusqu'à la publication de ce rapport, la zone est déserte, toute la partie Sud et Grande-Anse est coupée du reste du pays.
52. Dans la soirée du 5 juin (vers 8h), les gangs ont envahi les postes de police de Drouillard, de Duvivier, de la Station Gonaïves et le commissariat de Cité Soleil. Ensuite, ils ont envahi le sous-commissariat de Portail Saint-Joseph (6 juin) et calciné trois policiers. Treize fusils 12, quatre Galils, un T65 ont été emportés (procès-verbal de constat).
53. Le 11 juin suivant, l'ancienne base de UDMO (Cité Soleil) a été pris en otage (Gabriel Jean-Pierre, dit Ti Gabriel, chef de Brooklyn). Au moins quatre (4) postes de Police, deux (2) sous-commissariats et un commissariat ont été pris d'assaut.
54. Comme annoncé dans un tweet du chef de G9, tôt dans la matinée du lundi 13 juin, les gangs ont fait une démonstration de force sur la route principale menant à l'Aéroport, (Boulevard Toussaint Louverture), attaquant les grandes entreprises (maisons de commerce de voitures, industries...).
55. Cette triste réalité s'explique par une combinaison de facteurs (considérations non exhaustives), dont une absence de leadership.

7. Absence de leadership

7.1. Absence de politique publique de sécurité

56. La Police nationale d'Haïti souffre d'une absence de leadership : vision, stratégies, opérations... Cela pourrait s'expliquer par l'absence de politique publique de sécurité²¹, le pays n'étant pas dirigé. Il est donc livré à lui-même. L'État est partagé entre un groupe

²¹Une politique de sécurité peut se définir comme un plan d'action pour préserver l'intégrité et la pérennité d'un groupe social. Elle définit les grandes orientations et les principes génériques, techniques et organisationnels à appliquer, les responsables et l'organisation des différents acteurs. La politique de sécurité couvre les domaines suivants : la sécurité intérieure, « politique de sécurité publique », appelée aussi « politique de sécurité intérieure » ; la sécurité nationale, « politique de défense », appelée aussi « politique de sécurité nationale » ; la sécurité routière « politique de sécurité routière » ; la sécurité sanitaire ; la sécurité de l'information, « politique de sécurité de l'information », appelée aussi « politique de sécurité du système d'information ».

de jouisseurs et ceux qui pillent ses maigres ressources. En 2020, selon l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international, Haïti est classée 170ème sur 180 pays et territoires les plus corrompus, contre 168ème en 2019 et 161ème en 2018.

7.2 Limites du Conseil supérieur de la Police nationale (CSPN)

57. Composé du Premier ministre (président), du ministre de la Justice (premier vice-président), du ministre de l'Intérieur (deuxième vice-président), du directeur général de la Police nationale (secrétaire exécutif) et de l'inspecteur général en chef (secrétaire exécutif adjoint), le Conseil supérieur de la Police nationale (CSPN) a pour mission de « définir la politique et les stratégies nationales » de l'institution, relevant de l'autorité du ministère de la Justice.
58. En outre, le CSPN donne son avis sur toute question touchant la « réglementation générale, la formation et le renforcement des effectifs, la discipline, la carrière, la rémunération des membres de la police ».
59. La situation actuelle de la PNH montre que ce CSPN n'est pas à la hauteur de sa mission. A chaque fois que les actions des bandits révoltent l'opinion, le Premier ministre et le directeur général, accompagnés des autres membres, annoncent que des CSPN ont eu lieu et reviennent avec la rhétorique : « des instructions ont été passées (...) ». Le constat est que la situation s'aggrave.
60. Du 1er au 6 juin, la population de Martissant a été victime de l'assaut des gangs de Ti Bwa, GranRavin et Village-de-Dieu. Au moins : une vingtaine d'assassinats et d'autres disparitions ; des maisons détruites ; des milliers de déplacés réfugiés à Carrefour ; les départements du Sud et de la Grande-Anse et les communes de Carrefour, de Grand-Gôave, de Petit-Gôave, de Léogane sont coupés du reste du pays, les autorités étant totalement absentes.
61. Le 6 juin, le Premier ministre annonce qu'il a eu trois CSPN pendant trois jours. Le ministre de la Justice, de son côté, informe que des « instructions ont été passées... ». La route nationale reste déserte, les bandits sont visiblement dans les rues, le commissariat fermé.
62. Ce fut la même réalité après que des policiers des unités d'élite ont été tués, profanés, mutilés, brûlés et exposés en dérision sur les réseaux sociaux par les bandits de Village-de-Dieu ; un des trois (3) blindés, des armes et autres matériels ont été saisis lors du carnage de Village-de-Dieu du 12 mars 2021. Les corps des policiers n'ont jamais été récupérés, double douleur pour les parents, l'enterrement d'une personne décédée étant capital pour ses proches.
63. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'inefficacité du CSPN, dont le Premier ministre fort souvent un figurant, l'existence de super ministres et les obstacles auxquels le directeur de la PNH est confronté.

7.2. Le Premier ministre, souvent un figurant

64. En théorie, le Premier ministre est le chef du gouvernement, l'Exécutif étant bicéphale (président/Premier ministre). Mais, dans la réalité, le président choisit toujours un figurant, une personnalité soumise comme Premier ministre qui règle les questions administratives, décidées en fonction de la volonté du président... D'autant plus qu'avec les amendements de 2011, le Premier ministre comble la vacance présidentielle, si celle-ci se produit jusqu'à la troisième année du mandat (article 149). Compte tenu de la réalité sociopolitique haïtienne, un Président élu dirigerait très difficilement avec un Premier ministre visible.
65. Monsieur Joseph Jouthe, nommé Premier ministre le 2 mars 2020 eut à déclarer magistralement à la presse : « Quand je rentre au bureau du Président, je rentre avec mes idées. Mais je ressors avec les siennes. Que ça me plaise ou non. Je n'ai pas à commenter quand le chef prend une décision. »²². Étant un chef suprême, le Président a donc droit à l'obéissance aveugle.
66. Si d'aventure, le Premier ministre est une personnalité influente, pouvant effectivement diriger le gouvernement, il sera démis de ses fonctions. A titre d'illustration, suite au renversement du président Jean-Bertrand Aristide par les militaires le 30 septembre 1991, Marc Bazin, homme politique ayant fait également carrière à la Banque mondiale, nommé Premier ministre le 4 juin 1992, a été renvoyé à son issu par le putsch le 15 juin 1993, vu qu'il ne se laissait pas « domestiquer ».
67. Nommé Premier ministre le 6 août 2018 et ratifié le 15 septembre 2018, Jean-Henry Céant a été spectaculairement renvoyé le 18 mars 2019 par le Parlement, contrôlé par le président.
68. L'existence de « super » ministres, autre problème auquel le Premier ministre est confronté en raison de leur proximité avec le président ou sa famille politique. Certains ministres reçoivent des ordres du Palais national et agissent très souvent à l'insu du Premier ministre. Parfois, les efforts de ce dernier ne sont pas soutenus.
69. Par exemple, les sept mercenaires américains arrêtés le 17 février 2019 et conduits à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ont été libérés par le ministre de la Justice d'alors, Roudy Aly, à l'insu du Premier ministre Jean Henry Céant. Ayant été surpris, ce dernier a écrit au ministre de la Justice et au directeur général de la PNH pour demander des explications²³.
70. Dans ces conditions, le directeur général de la police, commandant de l'institution dont la mission est d'appliquer les décisions du CSPN, va se heurter à des difficultés.

²²Le Nouvelliste, « Joseph Jouthe fait vœux d'obéissance à Jovenel Moïse », 15 mars 2020.

<https://lenouvelliste.com/article/213042/joseph-jouthe-fait-voeux-dobeissance-a-jovenel-moise>

²³CARDH, « État des droits humains en 2019, l'année noire ! Note additive 2020 » 134-139

7.3. Directeur général ad intérim

71. L'une des stratégies « malsaines » de l'administration Jovenel Moïse pour vassaliser la police est de nommer des directeurs ad intérim, sans mandat temporel. Ces directeurs ne peuvent pas prendre des décisions importantes, car ils peuvent à tout moment être éjectés.
72. Monsieur Normil Rameau a été nommé directeur ad intérim, le 27 août 2019, en remplacement de Michel-Ange Gédéon, alors que le président Jovenel Moïse avait sa majorité au Parlement (Chambre des députés et Sénat). Le 15 novembre 2020, il a été remplacé par Léon Charles, directeur ad intérim. L'absence de mandat temporel est l'un des facteurs importants qui explique la détérioration de la situation sécuritaire, après le départ Michael Gédéon, le dernier à avoir eu un mandat. A cela, s'ajoute des problèmes dans la hiérarchie.

7.4. Dépendance de l'inspection générale

73. En plus d'être dépendante du ministère de la Justice, l'inspection générale de la PNH, organe de contrôle et d'enquête de l'institution, dépend administrativement de la Direction générale. Les directeurs généraux étant généralement choisis sur une base politique et non technique, les relations entre la direction générale et l'inspection générale sont souvent conflictuelles.

7.4. Problèmes dans la hiérarchie

74. Des ordres du directeur général sont parfois boycottés, dans l'idée de le faire échouer et de le remplacer. Certaines unités reçoivent l'ordre directement du Palais national et ne sont donc pas sous le contrôle des directions générale et centrale (DGPNH/DCPA) en violation de la directive # 30 du 25 octobre 1996 des règlements intérieurs, relative au recrutement, à la formation, à l'emploi et à la gestion de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN)²⁴. Certains directeurs n'osent pas révéler publiquement ces problèmes qui, pourtant, gangrènent l'institution.

²⁴Ayant pour mission la sécurité et les services indispensables au bon fonctionnement de la Présidence de la République, l'Unité de Sécurité du Palais National (USGPN), au terme de la Directive # 30 du 25 octobre 1996, assure la sécurité du premier périmètre de la Présidence de la République ainsi que les services d'honneur au Palais.

En ce sens, l'article 22 de ladite directive définit avec plus de précisions les attributions de l'USGPN : la garde et la sécurité des bâtiments du Palais National sis à Port-au-Prince ; la garde et la sécurité des résidences privées du Président de la République en exercice ; la garde et la sécurité des résidences privées des anciens Présidents de la République ; l'escorte du convoi présidentiel lorsque le Président de la République est amené à se déplacer en véhicule.

En outre, l'article 14 précise que « la gestion des personnels de l'USGPN, notamment en matière de recrutement, d'affectation et de promotion, relève de la responsabilité exclusive de la Direction du Personnel de la DGPNH ».

75. Cependant, Michel-Ange Gédéon l'a fait. Lors de la manifestation du 18 novembre 2018 contre la corruption à laquelle des dizaines de milliers de citoyens avaient participé, l'Unité de sécurité générale du palais national (USGPN), vêtus d'uniformes noirs non reconnus, a été déployée à l'insu du directeur général avec des armes de gros calibre dont des mitrailleuses M 60. Le directeur a dû intervenir publiquement pour « condamner » de tels comportements. Dans son discours de sortie, il a remercié ceux qui l'ont accompagné durant son mandat et a aussi remercié « les envieux, traîtres et détracteurs ».

8. Autres facteurs directement liés à l'institution

8.1. Arrêt du processus de vetting en 2011.

76. Depuis l'arrivée du président Martelly au pouvoir le 14 mai 2011, la politisation de la Police nationale d'Haïti a recommencé et les efforts consentis à partir de 2004 ont commencé à s'effondrer. Le processus de vetting institué a été interrompu, l'effectif de la MINUSTAH étant considérablement réduit et l'expertise n'étant pas transmise. Des policiers renvoyés pour crimes, trafics de drogue et autres ont réintégré l'institution.

8.2. Création des unités en dehors des normes

77. Des unités ont été créées en violation de la loi et des règlements de l'institution : la Brigade d'opérations et d'interventions départementales (BOID) par exemple.

8.3. Plan opérationnel 2017-2021

78. Si l'on admet le plan opérationnel 2017-2021 comme le document d'orientation de la PNH, ledit document n'a pas été suivi et opérationnalisé. Aucune évaluation annuelle n'est faite pour adapter certains aspects du document et préparer le prochain plan.

79. Sur le plan financier, ni l'État haïtien, ni les bailleurs de fonds n'ont pas donné la contribution financière prévue. Le budget prévisionnel du plan s'élève à 1.215.228.341 milliards de dollars américains, répartis comme suit : 508.203.678.88 millions pour le fonctionnement ; 707.024.662.76 millions pour les investissements répartis entre l'État haïtien et les bailleurs respectivement de 23% (soit 160.748.284.31 millions) et 77% (546.276.378.45 millions).

80. Pour la première année d'implantation du PSD/17-21, les bailleurs de fonds ont contribué à 14.92% du budget d'investissement, soit 9.779.340.01 millions de dollars américains sur 65.549.509.19, ce qui représente un déficit de 85,08%. Pour la deuxième année, ils ont donné 4.24%, soit 6.269.785.51 millions de dollars américains sur 147.824.697.89 millions, un déficit de 95.76%. Pour la troisième année, ils ont contribué à 132.751.741.02 millions. La contribution de l'Etat haïtien a été plus insignifiante que celle des bailleurs.

8.4. L'argent pour le service de renseignements

81. L'argent du budget prévu pour renseignements à la primature, aux ministères de la Justice et de la Sécurité publique et de l'Intérieur est partagé entre des autorités. Une partie est destinée à financer des bandits.

8.5. Perte de prestige

82. L'institution policière perd le prestige qu'elle s'apprêtait à instaurer. De nombreux kidnappings se font avec des gens en uniforme et avec des voitures de police et officielles. La plupart des gangs ont au moins deux policiers à leur service, soit comme membres, soit comme facilitateurs.
83. Suite aux affrontements de Martissant entre les gangs de Ti Bwa, de Gran Ravin et de Village-de-Dieu, déclenchés durant la première semaine du mois de juin (du 1er au 6 juin), IZO 5 seconde, Chef de Village-de-Dieu, a mis en ligne une vidéo où il a exhibé des uniformes et autres matériels de la PNH détenus par le gang de Ti Bwa (vainqueur).

8.6. Des étrangers opèrent avec la Police.

84. Certaines opérations policières sont menées avec des individus portant des uniformes de police. Des voitures non immatriculées font partie du cortège du président. Des mercenaires sont aussi remarqués.

8.7. Opération contre les gangs non-membres de G9

85. A partir de novembre 2020, les opérations importantes de la police sont surtout menées contre les groupes armés non-membres de G9 : Village-de-Dieu²⁵; 400 Marozo (Croix-des-Bouquets)²⁶ ; Savien (département de Artibonite)²⁷.

8.8. Problèmes liés au dysfonctionnement de la Justice

86. Étant l'auxiliaire de la Justice, la police est affectée par son dysfonctionnement. Les années 2019 et 2020 ont été les pires moments où la Justice a été inexistante : pays locked (2019) ; COVID 19 (mars- juillet 2020) ; grève en cascade des juges des tribunaux de première instance et de paix, des greffiers, des commissaires du gouvernement.²⁸
87. Sur le plan institutionnel et légal, il y a certains facteurs expliquant l'inefficacité de la justice. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) ne peut pas exercer ses attributions disciplinaires et de contrôle²⁹. Les commissaires du gouvernement, chefs de

²⁵ Quatre (4) décembre 2020 ; 12 et 13 décembre 2020 ; 16 décembre 2020; 12 mars 2021.

²⁶ 27 décembre 2020 ; 2 janvier 2021, à 9 janvier 2021.

²⁷ 12 janvier 2021; 14 janvier 2021.

²⁸ CARDH, « État des droits humains en 2019, l'année noire ! Note additive 2020 » 134-139

²⁹ Loi du 13 novembre 2007 créant le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)

la poursuite pénale, les greffiers, « plume » des juges, et les huissiers devant signifier les actes judiciaires restent sous l'autorité du ministère de la Justice. En autres, le président de la République nomme les juges à sa guise et la loi ne lui fait pas l'obligation de le faire une fois la liste du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) reçue (après vetting).

88. Le renouvellement du mandat des juges compétents, honnêtes et indépendants est toujours l'objet de chantage. Souvent, le renouvellement se fait au compte-de-gouttes, suite à des arrêts de travail des associations de juges.
89. On ne saurait ne pas mentionner la précarité des commissaires de gouvernement, vu qu'ils n'ont pas de mandat. Pouvant à tout moment être révoqués par le ministre de la Justice, ils ne peuvent pas agir en toute indépendance.

8.9. Problèmes sociaux/criminalité gouvernementale

90. Tout en reconnaissant l'obligation de résultats du directeur général de la PNH, certaines situations le dépassent. La misère abjecte dans laquelle vit la grande majorité de la population, particulièrement celle des zones défavorisées, conditionne en partie la criminalité à laquelle le pays est confronté : plus de 70% en proie à l'extrême pauvreté ; non accès au service de base ; 5% ont quasiment la richesse du pays...
91. Plus de 150 groupes armés sont répertoriés sur le territoire. Ils se sont pour la plupart fédérés avec la complicité de l'administration Jovenel Moïse dans le but d'empêcher la population de s'exprimer et de contrôler les prochaines élections. Ils reçoivent de l'argent du Pouvoir et en font énormément avec le kidnapping. Ils disposent d'armes de grand calibre et ont suffisamment de moyens pour assurer un système de renseignements : ils empruntent de l'argent aux citoyens des quartiers, toutes les stations de motocyclettes ont des agents de renseignements (antennes) ; les bandits sont propriétaires de beaucoup de motocyclettes ; des informations leur viennent de l'institution policière ; nombreux sont entraînés par des professionnels (fort probablement des gens formés à l'étranger également : déportés, anciens policiers, mercenaires...).
92. Comment des policiers, pour la plupart mal formés, sous équipés (armes, renseignements, engins lourds...), n'ayant même pas un hélicoptère et des drones sophistiqués, peuvent-ils affronter ces bandits ? Souvent, ces malheureux sont envoyés à la boucherie (carnage à Village-de-Dieu par exemple).

VI. Responsabilité de la coopération internationale

93. Il est important de chercher à comprendre la responsabilité de la coopération internationale dans la situation actuelle d'Haïti. En effet, le droit international reconnaît à chaque État les obligations de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains, mais aussi la responsabilité collective de la coopération internationale dans leur mise en œuvre et de prévenir leur violation.
94. A côté de la présence du système des Nations Unies en Haïti (Programme des Nations pour le développement), la communauté internationale institue des missions en Haïti depuis février 1993 jusqu'à aujourd'hui.
95. Ainsi, il conviendra plus précisément de mettre l'emphase sur la Charte des Nations Unies, la responsabilité de protéger, consacrée par le Sommet de 2005, et la mission dévolue à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

9. La Charte des Nations Unies

96. La Charte des Nations Unies confère à la coopération internationale la responsabilité de garantir la jouissance pleine et effective des droits humains pour tous sans considération aucune (sexe, âge, nationalité, origine sociale...). Le troisième alinéa de l'article 1^{er} précise que la coopération internationale doit « *développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion.* » En outre, les articles 55 et 56 soulignent l'engagement des chefs d'État et de gouvernement à favoriser le respect universel et effectif des droits humains et des libertés fondamentales pour tous.
97. Ainsi, toute situation menaçant la paix et la sécurité internationale justifie la création des missions de paix par le Conseil de sécurité, conformément au chapitre VII de la Charte. Constatant l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, le Conseil fait des recommandations ou décide de prendre des mesures provisoires ou définitives coercitives afin d'empêcher la situation de s'aggraver : emploi de la force (moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales), article 39 et suivants.
98. L'esprit et la lettre de la mission dévolue au Conseil lui assigne un rôle préventif qui allait être défini lors du Sommet mondial de 2005 et appliqué dans beaucoup de circonstances, sous le vocable de responsabilité de protéger.

10. Responsabilité de protéger

99. Lors du sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement avaient affirmé expressément leur responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes contre l'humanité, du nettoyage ethnique et des crimes de guerre. Cette responsabilité se base sur trois (3) piliers : La responsabilité qu'à chaque État de protéger sa population (1) donc responsabilité individuelle ; la responsabilité de la communauté internationale d'aider les États à protéger leur population (2), responsabilité collective ; la responsabilité de la communauté internationale de protéger lorsque, manifestement, un État n'assure pas la protection de sa population (3)³⁰.

100. Ainsi, de 1993 à nos jours, les Nations Unies jouent un rôle très actif dans la vie politique, économique et sociale en Haïti, avec des mandats clairement définis, touchant à la démocratie, à l'État de droit et aux droits humains. La plus grande est la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), remplacée treize (13) ans après (15 octobre 2017) par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (résolution 2350).

11. Mandat de la MINUSTAH³¹ en 2004

101. Établie en Haïti le 1er juin 2004 conformément à la résolution 1542 du 30 avril 2004 du Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) avait pour mission de : « *assurer un environnement sûr et stable ; aider à surveiller, restructurer et réformer la police nationale d'Haïti ; mettre en œuvre des programmes durables de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; favoriser le rétablissement et le maintien de l'état de droit, de la sécurité et de l'ordre public en Haïti ; appuyer le processus constitutionnel et politique ; encourager les institutions et groupes de défense des droits de l'homme haïtien dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme ; surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et en rendre compte.* »

³⁰Nations Unies « La responsabilité de protéger », Ivan Šimonović (Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger)

<https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-responsabilite-de-protoger>

³¹Conjointement avec l'organisation des États américains (OEA), les Nations Unies ont déployé en février 1993, une mission civile en Haïti : Mission civile internationale conjointe ONU-OEA en Haïti (MICIVIH). En septembre suivant, le Conseil de sécurité a établi la première opération de maintien de la paix dans le pays, sous le nom de Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Toutefois, en raison du refus de coopération des autorités militaires haïtiennes de l'époque, la Mission n'a pu être complètement déployée conformément à son mandat. En juillet 1994, le Conseil a autorisé, le déploiement d'une force multinationale de 20 000 membres pour faciliter le retour rapide des autorités haïtiennes légitimes, maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays et promouvoir l'état de droit (résolution 940). D'autres missions se sont suivies notamment la MINUHA (mars 1995) ; Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) ; Mission de Transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) ; Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH).

102. Son mandat terminé le 15 octobre 2017, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été remplacée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (résolution 2350). Cette mission a été remplacée le 25 juin 2019 (Résolution 2476) le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).
103. La responsabilité internationale est établie aux plans juridique et théorique, mais surtout par rapport aux différentes missions instituées en Haïti pour y établir de l'État de droit.

VII. Conclusion

104. Comment désamorcer cette bombe à retardement qui ne peut pas être détachée des conditions politiques³², largement à l'origine de la construction et de la consolidation de nombreux groupes armés ? Tout accord politique devra se fonder sur une politique effective de désarmement qui, d'ailleurs, est incontestablement l'une des conditions à la réalisation d'élections démocratiques devant permettre aux citoyens de choisir librement leurs dirigeants.
105. Détenteur du monopole de la violence légitime, l'Etat doit rétablir son autorité. Pour y parvenir, il faudra une administration compétente, crédible, établissant clairement une vision et des politiques publiques de sécurité.
106. Ainsi, la police doit avoir les moyens matériels, financiers, humains et stratégiques nécessaires pour mener sa mission.
107. La coopération internationale doit soutenir la démarche, en donnant les moyens nécessaires à l'Etat haïtien.
108. Tous les acteurs de la vie nationale, dont le secteur privé, les organismes de défense des droits humains, les organisations communautaires de base... doivent réellement s'y impliquer.

³² En prélude aux élections, Monsieur Prophane Victor, candidat sous la bannière du parti politique Bouclier, a distribué des armes à des jeunes, dont Odma, et leur fait des promesses en vue de son élection. Les promesses n'étant pas tenues après avoir été élu, le groupe de Odma s'est lancé dans des actes répréhensibles et s'est progressivement transformé en groupe armé à Savien (Artibonite). Le groupe armé "ti machet" (petite machette) a été créé entre 2002 et 2003 à Martissant pour combattre les groupes pro Lavalas.

Bibliographie

1. Texte juridiques

Loi 29 novembre 1994, Moniteur (N° 103).

Résolution 1542 (Nations Unies).

Directive # 30 du 25 octobre 1996.

2. Rapports

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)

« Haïti: Déplacements causés par la violence des gangs à Port-au-Prince Rapport de situation n°2 », 14 juin 2021.

CARDH

« L'« ECHEC » au Village-de-Dieu : le CARDH réitère ses recommandations (enquête internationale /sanctions juridico-administratives) et dénonce la « stratégie » de bouc émissaire, 13 mars 2021.

« État des droits humains en 2020 Hausse de la criminalité - démantèlement juridique – Constantes violations des droits humains », janvier 2021.

« État des droits humains en 2019, l'année noire ! Note additive 2020 » 134-139

« Massacre à La Saline Violations de droits humains et nécessité d'une intervention humanitaire », 10 décembre 2018.

3. Articles de journaux

Le Nouvelliste

« Joseph Jouthe fait vœux d'obéissance à Jovenel Moïse », 15 mars 2020.

<https://lenouvelliste.com/article/213042/joseph-jouthe-fait-voeux-dobeissance-a-jovenel-moise>

« Qui contrôle et qui finance le BSAP ? », 4 janvier 2021.

<https://lenouvelliste.com/article/224823/qui-controle-et-qui-finance-le-bsap>

TV-5Monde

<https://www.dw.com/fr/lourde-responsabilit%C3%A9-de-la-france-dans-le-g%C3%A9nocide-rwandais/a-57257551>

Nations Unies

« L'ONU a une responsabilité morale d'aider Haïti à surmonter l'épidémie de choléra, selon Ban Ki-moon ».

<https://news.un.org/fr/story/2016/08/341622-lonu-une-responsabilite-morale-daider-haiti-surmonter-lepidemie-de-cholera>

« Haïti : information sur une organisation appelée « Armée rouge » à Cité-Soleil (Port-au-Prince), ses liens avec le mouvement Lavalas (pro-Aristide) et l'attitude des autorités à l'endroit de ses membres (1990-1998) ».

<https://www.refworld.org/docid/3ae6ad13c.html>